



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 mars 2009**

Présents : MARIN Bernard, GRAS Bernard, BORNENS Patrick, GUIGUE Jean-Marc, DUCLOZ Michel, PADAY Bernard, GIRARD Serge, RIMBAUT Françoise, ANDRE Hervé, SENET Odile, BONELLI Rémy.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Ouverture de crédits,
- Augmentation de la T.L.E.,
- FCTVA : plan de relance Année 2009,
- Préparation BP 2009,
- Amélioration du terrain de football,
- Convention avec le S.I.R.E.C.,
- Doublement de la voie ferrée Aix/Annecy,
- Urbanisme,
- Questions diverses.

### **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :**

- Convention de mandat avec la C.C.C.A.
- Candidature de la Ville d'Annecy à l'organisation des Jeux Olympiques d'Hiver de 2018.

### **I - CANDIDATURE DE LA VILLE D'ANNECY A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2018**

Le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à la Ville d'Annecy pour l'organisation des Jeux Olympiques d'Hiver de 2018, son dossier de candidature devant être soumis au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) en mars 2009.

### **II – CONVENTION DE MANDAT AVEC LA C.C.C.A.**

VU les délibérations du 17 octobre 2008 et du 05 décembre 2008, Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention de mandat à intervenir entre la Communauté de Communes du Canton d'Albens et la Commune de Mognard, entre autre, ayant pour objet la remise en concurrence des marchés d'assurances des Communes et des Syndicats intercommunaux ayant fait part de leur souhait d'adhérer au groupement de commandes.

### **III – OUVERTURE DE CREDITS**

Des acquisitions ou travaux d'investissement ayant été réalisés et devant être réglés avant le vote du Budget Primitif, Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à ouvrir les crédits d'investissement nécessaires, dans la limite du quart des prévisions budgétaires 2008, :

- . compte 2157 : 1 000,00 €
- . compte 2158 Opération 103 : Salle Gilbert Clerc-Renaud : 900,00 €.

#### **IV – AUGMENTATION DE LA T.L.E.**

La Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.) a pour objet de financer les travaux d'équipements publics communaux.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, suite la mise en œuvre du nouveau dispositif de financement des extensions et renforcements des réseaux publics de distribution d'électricité induit par la loi Electricité du 10 février 2000 et les lois Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH), des frais supplémentaires sont à la charge des communes, qui peuvent en tout ou partie être récupérés par le biais de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) instaurée sur la Commune par délibération du 30 mars 2004.

Pour contribuer au financement des frais non couverts par la PVR, le Conseil Municipal décide de modifier le taux de la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.) dont l'objet est le financement des travaux d'équipements publics communaux, pour le passer de 3,5 % au taux maximum de 5 %. Ce taux sera applicable à la date de la présente délibération.

#### **V – FCTVA : PLAN DE RELANCE ANNEE 2009**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent trente et un euros (98 531,00) € ;

- DECIDE d'inscrire au budget de la Commune de MOGNARD quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent trente-deux (98 532,00 €) de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation d'un euro ou de 0,001 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

- AUTORISE le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune de MOGNARD s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

#### **VI – PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2009**

Le Conseil Municipal procède à la préparation du budget et ne prévoit pas pour 2009 d'augmentation des taux d'imposition (taxes foncières sur le bâti et le non bâti, taxe d'habitation et taxe professionnelle). L'augmentation des bases de 2,5% entérinée par la loi des finances et l'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement, revalorisée suite à l'augmentation de population de la commune devrait suffire pour les travaux d'investissement prévus en 2009.

En ce qui concerne l'investissement, les travaux ci-après seraient à poursuivre ou à prévoir :

#### A – VOIRIE COMMUNALE

- Réfection de la Route de Droisette : les travaux étant terminés et les dépenses soldées, la Commune peut prétendre au versement de la totalité de la subvention attribuée au titre du FDEC 2008 soit 16 500,00 €,

- Réfection du Chemin des Combettes : une subvention de 16 910,00 € a été attribuée à la Commune au titre du FDEC 2009 pour aider à son financement,

- Implantation d'une borne à incendie Hameau du Vernay (cf délibération du 05 décembre 2008) : une demande de subvention a été effectuée à la Préfecture au titre de la DGE 2009,

- Remplacement du miroir volé Combe-dessus/Chemin du Platet : la Commune pourra prétendre au versement d'un acompte sur la subvention attribuée au titre de la DGE 2005.

#### B – SALLE GILBERT CLERC-RENAUD

L'acquisition d'un extracteur et d'une cuisinière aux normes demeurent à prévoir. Le remplacement du chauffe-eau est également programmé.

#### C – DESSERTTE DU HAMEAU DU SAUVAGE

Dès signature de l'acte de vente à la Commune pour l'euro symbolique par Madame Yvette RICHARD du Chemin du Sauvage, celui-ci sera intégré dans le patrimoine communal par le biais d'écritures comptables.

#### D – ACQUISITION D'ABRI-BUS

Les cinq abri-bus ayant été implantés au Vernay, à Maclin, au Sauvage, à la Combe-dessus et à la Combe-dessous et les dépenses soldées, la Commune peut prétendre au versement de la totalité de la subvention attribuée au titre de la dotation d'investissement 2007 soit 7 500,00 €.

#### E – MODIFICATION DU P.O.S. EN P.L.U.

La procédure est toujours en cours. Cette opération a fait l'objet d'un report de crédits (5 000,00 €) au BP afin de pouvoir régler des factures avant le vote du BP 2009.

#### F – BUSAGE DU TERRAIN DE FOOT

(voir §VII)

#### G – ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR

Une subvention de 600,00 € a été attribuée à la Commune par le Conseil Général au titre du FDEC 2009. Sur proposition de Monsieur GOURY, Conseiller municipal de la Biolle, ancien Chef de Corps des Sapeurs Pompiers, acceptée par le Conseil Municipal, son acquisition se fera dans le cadre d'une commande groupée afin d'obtenir un tarif préférentiel. Une formation à l'utilisation du défibrillateur sera dispensée aux personnes intéressées.

## **VII – AMELIORATION DU TERRAIN DE FOOTBALL**

Suite aux remarques de plusieurs utilisateurs du terrain de football, des pièges à taupe ont été mis en place sur celui-ci et des demandes de devis seront effectuées pour le busage du ruisseau coulant à l'extrémité sud-est du terrain de foot.

Un devis sera également demandé pour le busage du ruisseau de l'Arsolière, mais à titre purement indicatif. Le Conseil Municipal, souhaite laisser cette partie à ciel ouvert pour des raisons esthétiques et environnementales. Un arrêtoir de ballon sera posé à la base du tuyau pour éviter que les ballons se perdent.

## **VIII – CONVENTION AVEC LE S.I.R.E.C.**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance que le Président du Syndicat Intercommunal de Réhabilitation de l'Etang de Crosagny (S.I.R.E.C.) a été nommé Président du comité de pilotage du site Natura 2000 S10 dit « Réseau et zones humides de l'Albanais », autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIREC relative à la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site interdépartemental Natura 2000 FR8201772 « S 10 – Réseau de zones humides de l'Albanais ».

## **IX – DOUBLEMENT DE LA VOIE FERREE AIX/ANNECY**

Le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à la création d'un Comité regroupant les Communes du Secteur d'Aix-les-Bains, Annecy et de l'Albanais pour solliciter le doublement de la voie ferrée entre Aix-les-Bains et Annecy nécessaire pour augmenter le trafic des trains et ainsi mieux desservir les gares implantées dans ce secteur.

## **X - URBANISME**

### **A) DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME (de simple information) :**

- n° 073.158.09 C 2001 : SCP GIROUD, JULLIAND, ARNOFFI-ROCHER, Notaires associés, pour la parcelle A 1974, Les Teppes,

- n° 073.158.09 C 2002 : SCP GIROUD, JULLIAND, ARNOFFI-ROCHER, Notaires associés, pour la parcelle A 1982, Les Teppes,

- n° 073.158.09 C 2003 : Maîtres OLLIER Jean-Yves et Gérard et REY Jacques, Notaires, pour les parcelles A 545, 546 et 538, Route de Grésy.

### **B) DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE :**

- n° 073.158.08 C 1004 : M. PADAY Gilbert, Pré Dian, parcelles A 810, 811, 812 et 2110, pour construction d'une maison d'habitation,

- n° 073.158.07 C 1005\_01 modificatif : M. BONELLI Rémy et Mme PERRIOT Marjorie, Route de Maclin, parcelle A 781 lot A pour annulation du projet de création de gîtes et pour rénovation et extension de la partie habitable existante et conservation de la grange,

## **XI – QUESTIONS DIVERSES**

NEANT

Fait à MOGNARD, le 12 mars 2009

**B. MARIN**  
**Maire de MOGNARD**